



LES LOCAUX DE STOCKAGE DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Cette fiche a pour objectif de présenter les recommandations de stockage pour les produits chimiques sur le lieu de travail.

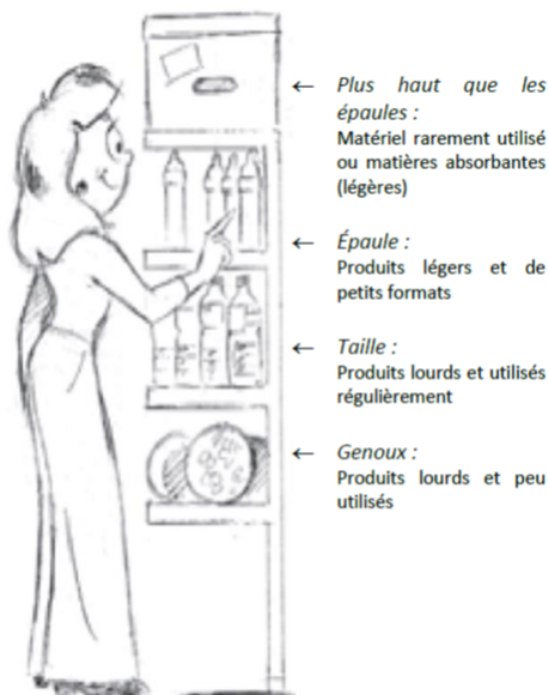
Règles élémentaires

- Fermer le local à clef
- Ne pas fumer, manger, boire dans et à proximité du local
- Ne pas encombrer les accès du local
- Respecter le classement des produits selon leurs usages et leurs compatibilités (toxiques, inflammables, nocifs, irritants, explosif...) et les disposer dans des bacs de rétention ou sur des étagères avec rétention intégrée.
- Conserver les produits dans leur contenant d'origine et ne jamais ôter les étiquettes sur les emballages des produits.
- Reproduire l'étiquette en cas de transvasement (Attention : les emballages alimentaires ne sont pas destinés à contenir des produits d'entretien).
- Ne pas stocker d'alimentation dans le local.
- Respecter les dates de péremption et la règle de déstockage « premier entré/premier sorti ».
- Mettre à disposition des utilisateurs les fiches de données de sécurité (FDS).
- Communiquer les FDS au service de médecine préventive avant utilisation des produits.

**INTERDIT DE FUMER,
DE MANGER OU
DE BOIRE**



- Organiser le rangement selon les recommandations ergonomiques suivantes :



- Informier/former les agents selon les pictogrammes :

	Bombe explosant (pour les dangers d'explosion ou de réactivité)		Flamme (pour les dangers d'incendie)		Flamme sur un cercle (pour les matières comburantes)
	Bouteille à gaz (pour les gaz sous pression)		Corrosion (peut être corrosif pour les métaux ainsi que la peau ou les yeux)		Tête de mort sur deux tibias (peut être toxique ou mortel après une courte exposition à de petites quantités)
	Danger pour la santé (peut avoir ou est présumé avoir de graves effets sur la santé)		Point d'exclamation (peut entraîner des effets moins sévères sur la santé ou couche d'ozone*)		Environnement* (peut être nocif pour le milieu aquatique)
	Matières infectieuses présentant un danger biologique (pour les organismes ou les toxines susceptibles de causer des maladies chez l'humain ou chez l'animal)				

* Le SGH établit également un groupe de dangers pour l'environnement. Ce groupe et les classes qu'il englobe n'ont pas été adoptés dans le SIMDUT 2015. Cependant, les différentes classes liées à l'environnement peuvent figurer sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS). Le SIMDUT 2015 permet de fournir des renseignements concernant les dangers pour l'environnement.

Les risques liés à l'usage de produits chimiques doivent être identifiés et évalués dans le Document Unique. Des actions de prévention doivent être mises en place pour en supprimer ou en limiter les effets sur la santé des agents.

- Organiser le stockage selon la compatibilité des produits entre eux :

									
	●	×	×	×	×	×	×	+	×
	×	+	×	×	×	×	×	+	×
	×	×	+	●	×	×	×	×	×
	×	×	●	+	●	×	×	×	×
	×	×	×	●	●	●	●	●	●
	×	×	×	×	●	+	+	+	+
	×	×	×	×	●	+	+	+	+
	+	+	×	×	●	+	+	+	+
	×	×	×	×	●	+	+	+	+

× Ne peuvent pas être stockés ensemble

● Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions

+ Peuvent être stockés ensemble

• Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant : explosif > comburant > inflammable > corrosif > toxique > nocif > irritant.

• Informez-vous : même s'ils affichent le même pictogramme, certains produits ne peuvent pas être stockés ensemble. Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), la notice d'utilisation, les consignes de stockage et de sécurité ou contactez votre fournisseur.

Document conçu et réalisé par Efficience Santé au Travail (Décembre 2013)